

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la mise en place d'une production pharmaceutique dans les pays en voie de développement,

1. REMERCIE le Directeur général de la présentation de ce rapport ainsi que du travail qui se fait dans ce domaine;
2. PRIE le Directeur général de réviser son rapport à la lumière des discussions qui ont eu lieu au cours de la quarante-septième session du Conseil exécutif et de le transmettre à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé; et
3. RECOMMANDE à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'inviter le Directeur général:
 - a) à continuer, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI), d'aider les pays en voie de développement dans la mise en place d'une production pharmaceutique; et
 - b) à aider les autorités sanitaires des Etats Membres, dans la limite des ressources disponibles, à faire en sorte que les médicaments employés soient ceux qui conviennent le mieux dans les circonstances locales, qu'ils soient utilisés rationnellement et que les besoins correspondants soient évalués aussi exactement que possible.